

maxit Group

# Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

# 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit Frigidol OCP

Numéro de la fiche technique de sécurité: 49PD10396/6

Emploi de la substance / de la préparation Additif pour le béton/mortier

#### Producteur/fournisseur:

maxit France s.a.s 4 rue de Mulhouse Boîte Postale 27 F-68180 Horbourg-Wihr Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80 Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92

# Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s

Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

# 2 Composition/informations sur les composants

# Caractérisation chimique

#### **Description:**

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### Composants dangereux:

CAS: 544-17-2 diformiate de calcium

EINECS: 208-863-7 Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

# 3 Identification des dangers

### Principaux dangers:



Xi Irritant

# Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

#### Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

# **4 Premiers secours**

### Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas d'indisposition du patient, consulter un médicin et lue présenter cette fiche technique.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

(suite page 2)

Xi; R 41 > 50%

Page: 1/6



#### maxit Group

# Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Frigidol OCP

(suite de la page 1)

Page: 2/6

après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante

en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Recourir à un traitement médical

Indications destinées au médecin : néant

# 5 Mesures de lutte contre l'incendie

#### Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit. Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

# 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

### Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter la formation de poussière

#### Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

# Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir par moyen mécanique.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

# Indications supplémentaires:

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

# 7 Manipulation et stockage

#### Manipulation:

# Précautions à prendre pour la manipulation:

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Eviter la formation de poussière.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

#### Stockage

### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments.

# Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

#### 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 3)



# Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 3/6

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

#### Nom du produit Frigidol OCP

(suite de la page 2)

# Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

#### Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueure a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

#### Equipement de protection individuel :

#### Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la

nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

Conserver à part les vêtements de protection.

#### Protection respiratoire:

Filtre provisoire:

Filtre P2.

#### Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### Matériau des gants

Gants en caoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques. **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

# 9 Propriétés physiques et chimiques

| Indications générales.   |  |  |
|--|--|--|
| Forme :<br>Couleur :<br>Odeur :                                | solide<br>incolore<br>inodore              |  |
| Changement d'état<br>Point de fusion :<br>Point d'ébullition : | > 380°C (DIN ISO 3016)<br>non déterminé    |  |
| Point d'inflammation:  | non applicable                             |  |
| Inflammabilité (solide, gazeux) :                              | La substance n'est pas inflammable.        |  |
| Auto-inflammation:   | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |  |
| Danger d'explosion :   | Le produit n'est pas explosif.             |  |
| Pression de vapeur :   | Non applicable.                            |  |
| Densité à 20°C:  | 2 g/cm³ (DIN 51757)                        |  |

(suite page 4)



# Fiche technique de sécurité

Page : 4/6

selon 91/155/CEE revue le : 21.03.2007

#### Nom du produit Frigidol OCP

Date d'impression: 04.04.2007

(suite de la page 3)

Solubilité dans/miscibilité avec

I'eau à 25°C: 160 g/l

valeur du pH: Non applicable.

Viscosité:

**dynamique :** Non applicable. **cinématique :** Non applicable.

Teneur en solvants:

Solvants organiques: 0,0 %
Teneur en substances solides: 100,0 %
Indications complémentaires Aucune.

# 10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

# 11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

| Composa   | nt              | Туре | Valeur | Espèce |
|-----------|-----------------|------|--------|--------|
| Oral LD50 | 2560 mg/kg (rat | )    |        |        |

### 544-17-2 diformiate de calcium

Oral LD50 3050 mg/kg (rat)

Effet primaire d'iritation :

de la peau : Pas d'effet d'irritation.

des yeux : Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

**Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu. **Indications toxicologiques complémentaires :** 

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la

classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Irritant

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

# 12 Informations écologiques

Effets écotoxiques :

Toxicité aquatique :

Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation

LC0/96h >1000 mg/l (fish)

544-17-2 diformiate de calcium

LC0/48h | 1000 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))

LC0/96h 1000 mg/l (Brachydanio rerio (Zebrabärbling))

(suite page 5)



# Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 5/6

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Frigidol OCP

(suite de la page 4)

#### Comportement dans les stations d'épuration:

Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation

EC 50 (3h) >10000 mg/l (Belebtschlamm)

544-17-2 diformiate de calcium

EC 50 (3h) > 10000 mg/l (Belebtschlamm)

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

# 13 Considérations relatives à l'élimination

#### Produit:

#### Recommandation:

Doit être acheminé vers une décharge autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

#### Code déchet :

La classification dans un code des déchets selon le catalogue européen des déchets est à faire après accord préalable avec la société responsable pour l'elimination des déchets.

#### Emballages non nettoyés:

#### **Recommandation:**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

#### Produit de nettoyage recommandé :

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

Agiter les sacs minutieusement.

### 14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le

transport de produits dangereux - route et

train):

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux mer) :

Classe IMDG/GGVmer :

Marine Pollutant: Non

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:

Classe ICAO/IATA:

#### Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

(suite page 6)



# Fiche technique de sécurité

Page : 6/6

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Frigidol OCP

(suite de la page 5)

# 15 Informations réglementaires

#### Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux

# Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



Xi Irritant

#### Phrases R:

41 Risque de lésions oculaires graves.

#### Phrases S:

- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
- 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

# **16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

# Phrases R importantes:

41 Risque de lésions oculaires graves.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département sécurité du produit

Contact: Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

F-